



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Metz, le 28 août 2019

*Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est*

*Nos références : 2019DKGE209
Affaire suivie par : Eric Vogein
Tél. : 03 87 20 46 53
eric.vogein@developpement-durable.gouv.fr*

PJ : décision de la MRAe

Monsieur le Président,

En application de l'article R. 104-8 du code de l'urbanisme, vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale, pour le projet de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saulxures-lès-Nancy. Il vous a été notifié la date du 1^{er} juillet 2019 comme date de réception de votre dossier.

Je vous transmets ci-joint une copie de la décision prise à la suite de cet examen. Elle dispense votre projet de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Je vous informe que cette décision est mise à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante: <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/cas-par-cas-decisions-prises-a82.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale

Alby Schmitt

Monsieur le Président
Métropole du Grand Nancy
22-24 viaduc Kennedy
54035 NANCY CEDEX
Alexandre.Bussutil@grandnancy.eu
Thibaut.Francois@grand-nancy.org



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est